

Nb de conseillers en exercice	10
Nb de conseillers présents	9
Nb de suffrages exprimés	10

**COMMUNE DE PRUNIERES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance n°2 du 21 mars 2023  
Délibération n°12 de la séance (2023-24)

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Prunières s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VERRIER, Maire ;

**Étaient présents** : Evelyne PALMAS, Jacques BILLON-TYRARD, Elisabeth MEYNET, Annie SOLDADO, Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Céléna MONDON, Jean-Luc VERRIER

**Étaient absents ou représentés** : Michel DE RANCOURT a donné pouvoir à Pierre DOUSSOT,

**Secrétaire de séance** : Martine MARSEILLE

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 13 mars 2023

**Objet : Adhésion de la Commune de Prunières au Syndicat mixte ouvert AGEDI**

Monsieur le Maire expose aux membres que, dans le cadre du passage de la collectivité à la M57, il est nécessaire de faire évoluer les logiciels métiers de la collectivité et au 1<sup>er</sup> plan, celui de la comptabilité.

A cet effet, la Commune a pris contact avec plusieurs prestataires privés et publics pouvant satisfaire à ces besoins afin de gagner en efficacité et de moderniser les logiciels métiers.

Après avoir comparé les diverses solutions en termes techniques et financiers, Monsieur le Maire propose de retenir les logiciels métiers Agedi. Ainsi, il propose au Conseil d'adhérer au Syndicat Mixte AGEDI.

Après avoir fait lecture des Statuts et du Règlement Intérieur du Syndicat Mixte AGEDI, approuvés par délibération du Comité Syndical en date du 16 Décembre 2022, et notamment de son article 11 relatif à l'adhésion,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**  
**10 voix Pour                      0 abstention                      0 voix Contre**

- D'adhérer au Syndicat Mixte AGEDI selon l'objet mentionné à l'article 5 des Statuts.
- De charger Monsieur le Maire, de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.
- De désigner Monsieur Pierre DOUSSOT, 1<sup>er</sup> adjoint aux finances comme délégué de la collectivité à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI.
- De prévoir au budget annuel le montant de la contribution au Syndicat Mixte calculé selon les modalités prévues dans ses statuts.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre le quel est dûment signé.

**Le Secrétaire de séance**  
**Martine MARSEILLE**




**Prunières, le 21 mars 2023**  
**Le Maire**

**Jean-Luc VERRIER**



Accusé de réception en préfecture  
005-210501060-20230321-2023-24-DE  
Date de réception préfecture : 30/03/2023

*Le Maire informe que la présente délibération peut être contestée devant le Tribunal administratif de Marseille par courrier postal (24 rue de Breteuil, 13006 Marseille ; Téléphone : 04 91 13 48 13) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.*